

# ASSEMBLÉE NATIONALE

12 avril 2014

---

ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE - (N° 1536)

Adopté

## AMENDEMENT

N ° CE521

présenté par  
M. Blein, rapporteur

-----

### ARTICLE 5 B

A l'alinéa 1, substituer aux mots :

« sont conviés »,

le mot :

« participent ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.